

Bordeaux, le 07/02/2013

Compte rendu du CTL du 7 février 2013

LE NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL)

Faut-il saluer ou s'étonner du fait qu'après plus d'un an de fonctionnement, le règlement intérieur du CTL soit enfin proposé ?!! La plupart des décisions et réformes, plus importantes pour la vie des personnels et des services, sont prises bien plus rapidement souvent dans la précipitation et avec beaucoup moins de temps de réflexion ... !!

Le changement le plus important dans ce règlement, est la remise en cause du paritarisme exclusivement numérique par la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010. **La Direction ne vote plus, mais en fait, décide de mettre en œuvre les points abordés lors des CTL, quand bien même les représentants syndicaux auraient voté contre !!.** Chacun pourra constater que ce sont de grands moments de démocratie et de

dialogue social que nous offre ce nouveau règlement !!!

La direction a reconnu que le paritarisme n'était qu'un leurre dans la mesure où la parité administrative votait « comme un seul homme ». Par ailleurs, cela mobilisait un grand nombre de cadre pour rien....

Pour la CGT, la fin du paritarisme aurait pu être un point positif, pour des raisons autres que celles énoncées par le DRFIP, si, lors d'un désaccord unanime des organisations syndicales, la direction locale avait accepté de revoir sa copie, ce qui, au cas d'espèce sur la période écoulée, n'a pas été démontré.

Votes :

Contre : CGT - Solidaires Finances Publiques

Abst : FO - CFDT.

LES MODIFICATIONS D'HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC.

La note de service départementale du 19 mai 2011 relative aux horaires d'ouverture au public dans le cadre de la Charte Marianne prévoit : « *Les services doivent offrir aux usagers une ouverture des bureaux sur une plage horaire d'au moins 6 h par jours en zone urbaine (agglomérations de + de 10 000 habitants). Les autres sites accueillent les contribuables au moins 4 jours par semaine* ».

La direction girondine a donc interpellé les postes comptables qui ont une plage d'ouverture supérieure à 6 h et cela a donné, lors de ce CTL, 9 demandes de modification d'horaires (diminution d'horaires d'ouverture de quelques heures à 1 journée pour la majorité).

Ces demandes formulées par les trésoreries de Bourg, Bègles, Créon, St Loubès, St Médard, Castelnau, Langon, Belin, Ste Foy, sont majoritairement motivées et les motivations sont identiques : le manque d'effectifs, le manque de temps pour accomplir les missions ou tout simplement rattraper le retard.

La CGT a pleinement conscience que les agents votent unanimement pour ces modifications car ils sont acculés à prendre de telles décisions dans un contexte de sous effectifs récurrent, mais avec la volonté de faire leur travail du mieux possible.

Comme les agents de ces trésoreries, la **CGT** a à cœur de maintenir le service public de proximité. Or, en diminuant d'une heure, puis d'une demi-journée, d'un jour... les horaires d'ouverture, on en arrivera à regrouper des postes et à en supprimer d'autres. Ainsi, la **CGT ne peut valider de telles modifications.**



Ces modifications s'inscrivent parfaitement dans la démarche stratégique (cf infra). En effet, dans ce cadre, les agents sont invités à faire des propositions de simplification et d'organisation du travail. Quoi de mieux pour nos directions que ces initiatives de simplifications qui cautionnent le sous emploi et l'abandon des missions ! Ne sont bien évidemment prises en compte que celles qui collent avec les orientations nationales et qui permettent de réduire les coûts budgétaires. Pour preuve, ces modifications d'horaires d'ouverture sont accueillies sans aucune remarque de la part de notre direction, qui n'est de toutes façons pas du tout convaincue de l'utilité des guichets de proximité !!.

Votes : Contre : CGT - Pour : CFDT - Abstention : Solidaires Finances Publiques - FO

LA DEMARCHE STRATEGIQUE

Déclaration de la CGT :

Le Document d'Orientation Stratégique (DOS) à peine enterré, la DGFIP revient à l'assaut en essayant de nous vendre les vertus bienfaitantes de la Démarche Stratégique (D.S.), les agents de tous grades étant invités à donner leur avis sur l'avenir de la DGFIP par questionnaire interposé accessible sur Ulysse. Cette démarche est organisée sur la base de quelques principes simples : économie de moyens, association étroite du réseau, rigueur dans la méthode.

Une nouvelle fois, la Direction revêt les habits d'un magicien au rabais et tente de faire croire aux agents que leurs avis seront pris en compte et qu'ils pourraient jouer un rôle quelconque dans les orientations d'une DGFIP condamnée aux suppressions d'emplois à répétition.

Pitoyable manœuvre à vrai dire, tant la réalité est tout autre. Les directions locales ont déjà planché sur des sujets multiples et variés faisant remonter le produit de leurs réflexions dès le mois de décembre 2012. On voudrait nous faire croire que nos directions sont en attentes des commentaires et observations des agents pour finaliser et achever ce document.

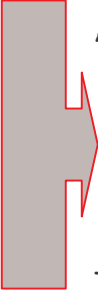
Officiellement réalisée pour améliorer les conditions de vie au travail, " la démarche stratégique " ne consiste en réalité qu'à réorganiser le pilotage des missions et l'exécution des tâches de travail pour les adapter aux pénuries d'emplois et aux contraintes budgétaires.

L'idée géniale étant de faire bosser les agents eux-mêmes sur la recherche de simplifications censées améliorer leur sort, mais qui, en fait, permettront surtout de continuer à supprimer leurs emplois.

Ce qu'ont déjà exprimé les agents à maintes reprises, c'est qu'il fallait des emplois et des augmentations indiciaires.

La CGT Finances Publiques met en garde les personnels contre cet outil d'accompagnement des réformes liquidatrices pour nos missions et nos emplois.

➡ En Gironde, la DS a été mise en ligne dans Ulysse 33 le 14 janvier dernier. A ce jour, moins de 10 propositions individuelles ont été faites ainsi que 2 propositions collectives émanant de services.



A l'issue de la présentation de cette « démarche », la **CGT** a fait part de son inquiétude quant aux éventuelles restructurations qui pourraient en résulter. Le DRFIP a assuré que personne ne voulait remettre en question les missions. Seules les modalités d'exercice de ces missions peuvent être modifiées. Seulement lorsque, à titre d'exemple sur la fiscalité des collectivités territoriales, on nous explique que les modalités d'exercice pourraient se traduire par la mise en place de structures supra-départementales, l'inquiétude de la CGT se trouve justifiée !!.

DEONTOLOGIE

« Le nouveau dispositif unifié de contrôle des obligations contributives et le nouveau dispositif de formation à la déontologie/défense et protection des agents »

Tous les agents vont être soumis à un contrôle à 2 niveaux.

➤ Tous les ans, le service RH du département d'affectation vérifiera si les obligations déclaratives et contributives de chaque agent sont réalisées (vérification du fait que les agents déclarent leurs revenus et paient leurs impôts).

➤ La conformité et la sincérité des déclarations **seront vérifiées tous les ans pour 1/5 des agents**. Ce contrôle sera un contrôle sur pièces (CSP) qui n'aura pas de conséquence si aucun manquement n'est constaté. Ce CSP sera effectué par le cadre du SIP correspondant au lieu d'imposition. Si l'agent est imposé dans le SIP où il travaille, le CSP sera fait par un cadre d'un autre SIP.

Ce dispositif n'est pas nouveau pour les collègues issus de la filière fiscale. Même si les

agents de la DGFIP ont droit à l'erreur, il nous a été précisé qu'en cas de manquement, les pénalités en vigueur seront appliquées comme à tout contribuable.

➤ Des formations sur les obligations mais aussi sur les droits des agents (par exemple, protection en cas d'agression) vont être proposées à l'ensemble des agents sur une période d'un an.

La CGT a fait état de certaines dérives rencontrées sur la manière d'opérer de certains cadres. La discrétion et le secret professionnel devront être au cœur de ces CSP. Par ailleurs, la CGT a rappelé que les agents des Finances ont comme tous les contribuables, le droit d'avoir des difficultés financières et donc le droit d'obtenir entre autres, des délais de paiement.

LA CREATION DES RESIDENCES AFFECTATION NATIONALE (RAN)

7 RAN ont été mises en place en Gironde. Elles ont été publiées sur ULYSSE 33.

Elles s'appliquent déjà pour les affectations des cadres A des 2 filières. **Elles ne seront opérationnelles pour les B et C qu'à partir de 2014** lors de l'harmonisation des règles de gestion.

Pour demander une mutation pour un autre département, l'agent devra opter pour une RAN et indiquer un « métier ». Au niveau local, dans la RAN demandée et obtenue, tout poste des ex 2 filières pourra être sollicité. Les agents ex filière fiscale « à la disposition du directeur / ALD » pourront être affectés sur un emploi ex « Filière Gestion Publique ».

➤ Dans le cadre des mutations et notamment des prochaines CAP qui se tiendront le 25 février, la CGT a demandé à la direction la transparence sur les emplois vacants et les départs à la retraite à venir. Ces documents seront envoyés aux élus avant cette échéance.

LE SUIVI DE LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX HORAIRES DE LA TRESORERIE DE BORDEAUX- AMENDES.

Après un peu plus de deux mois de mise en œuvre, un bilan d'étape a été fait par le Trésorier de Bordeaux Amendes sur la mise en place des nouveaux horaires (fermeture le vendredi), pour cette trésorerie qui accueille un public difficile.

Le comptable a précisé qu'il intervenait en qualité de porte-parole de l'ensemble des agents.

➤ Les agents sont toujours unanimes et favorables à cette solution même s'ils auraient préféré des effectifs supplémentaires qui avaient bien entendu été refusés par la direction locale.

« L'expérience est positive pour plusieurs raisons : Le fait de ne pas travailler le vendredi atténue le stress quotidien des 4 autres jours. Les agents peuvent travailler sans être dérangés, ils sont plus efficaces et peuvent rattraper le retard ».

➤ Le « nécessaire » a été fait pour informer le public (documents, affiche extérieure, message sur le répondeur) et de moins en moins d'usagers se cassent les dents devant les portes fermées le vendredi. On constate un afflux le lundi mais sans agressivité notable. Bien évidemment, le vendredi, les agents répondent au téléphone. **La CGT** a tenu à rappeler les mauvaises conditions matérielles d'accueil du public qui ne font que renforcer l'agressivité des redevables. A suivre... !

EN BREF



Le marché de télésurveillance a été confié à la société Telsud, pour assurer la sécurité des locaux et des agents. Dans ce cadre des règles précises ont été rappelées et sont disponibles sur Ulysse.

Les 354 Conservations des Hypothèques (CH) ont été transformées en Services de la publicité Foncière (SPF) et sont dorénavant des services comptables. Ces Services seront donc classés en 4 catégories de postes indicies.

Pour la Gironde, 4 en C1 (3 de Bordeaux et Libourne), 1 en C3 (Lesparre) et 1 en C4 (La Réole)

Recouvrement de la Taxe d'Urbanisme Après avoir été « trimballée de poste en poste », cette mission est assumée par la RF de Bx Municipale / CUB. Le recouvrement de cette taxe sera assuré dans le courant de l'année 2013 par un service de Mériadeck. La direction affirme que les agents concernés auront l'opportunité de suivre cette mission, et seront consultés en ce sens. A suivre....

Le Parking d'Arcachon :

La direction a fait le point sur ce dossier pour avouer que la rencontre avec la mairie n'avait pas changé la donne, et qu'aucune piste supplémentaire que celles déjà évoquées n'était proposée par la municipalité pour permettre le stationnement des agents des Finances Publiques près de leur lieu de travail sans payer le parking.

Il faudra à n'en pas douter une mobilisation plus large des agents d'Arcachon et de leurs organisations syndicales pour inverser la tendance.

Les élus CGT à ce CTL

Marie Hélène FICHOT - Jean Christophe MOURE - Thierry VEYSSIERES